

Une bonne et Une moins bonne nouvelle

Tout d'abord, **la bonne nouvelle**, le taux de 80% pour accéder au 8^e échelon d'AAP1 a été validé par la Fonction Publique. Il est applicable pour les années 2012, 2013 et 2014. Comme vous le savez le SNPA s'était fortement battu pour un taux de 100 %. Ce résultat est un bon résultat, car ce taux est, pour certains ministères, bien inférieur. La CAP des Adjoints du 27 juin prochain élaborera le tableau d'avancement au 8^e échelon d'AAP1 qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012.

La moins bonne nouvelle, c'est un désaccord politique sur la GRH. En effet même si le SNPA a fait bouger les ratios pour les corps administratifs, ceux-ci n'anticipent pas suffisamment l'évolution sur les prochaines années.

Les ratios permettant de déterminer les avancements de grades pour l'année 2013 sont les suivants :

Ratios promus/promouvables					Propositions administration	Ratios retenus par l'administration	Promotions envisagées
Grades	2009	2010	2011	2012	2013		2013
				%	%		
AA1				100%	100 %	100 %	1
AAP2	45 %	45 %	15 %	25 %	9 %	15 %	9
AAP1	35 %	35 %	20 %	25 %	10 %	15 %	13
SACS **	45 %	45 %	15 %	15 %	13 %	13 % ****	25
SACE **	22%	22%	7 %	6 %	10 %	10 %	6
Attaché principal	22%	22%	13 %	10 %	5 %	9 %	5 *****
TOFP		30 %	10 %	13 %	13 % *	16 % ***	204
TPF	45 %	45 %	20 %	13 %	6 %	8 %	7
CTF	40 %	40 %	15 %	10 %	6 %	8 %	12
CDF1				100 %	100 %	100 %	1

CDFP2					100 %	100 %	1
CDFP1				100 %	100 %	100 %	2

* dont 3% au titre de la noria

** pour les grades de SACS et SACE, la répartition entre examen professionnel et tableau d'avancement est de 50/50 et les propositions de l'administration sont celles du corps des SA de l'Agriculture

*** dont 5 % au titre de la noria

**** le SNPA a obtenu l'engagement pour une demande de taux dérogatoire par rapport au taux appliqué pour les SA du Ministère de l'Agriculture

***** 2/3 à l'examen et 1/3 au tableau d'avancement

Le SNPA a développé au travers d'une analyse grade par grade, des arguments pertinents qui ont permis de faire bouger les lignes initiales, mais cela reste bien en deçà de ses demandes.

Les taux retenus par l'administration pour certains grades ne permettront pas de répondre pleinement à la politique initiée pour 2012, qui consiste à terme à permettre à un agent de dérouler sa carrière sur l'ensemble des grades du corps. Il convient de rappeler que lors de l'examen de cette note de service, seule FO avait voté favorablement pour son application, ce qui a permis de prendre davantage en compte l'ancienneté lors de l'établissement des tableaux d'avancement pour 2012.

Les CAP de juin réétudieront les critères devant servir à élaborer les tableaux d'avancement 2013. Le SNPA mettra de nouveau l'accent sur l'ancienneté dans la droite ligne de la note de service évoquée précédemment.

C'est après un long combat que le SNPA a obtenu qu'une démarche soit entreprise pour demander un taux dérogatoire pour l'accès au grade de SACS. Le SNPA a obtenu une démarche de demande de dérogation, sans qu'un taux ne soit arrêté. Le SNPA a proposé de porter à 18 % l'accès au grade de SACS et 20 % au grade de SACE, car il va y avoir 141 départs de SACE dans les 7 prochaines années.

Une réunion aura lieu en septembre afin de déterminer le taux dérogatoire qui sera demandé aux tutelles pour l'accès au grade de SACS.

Le DRH a ignoré les nombreux départs en retraite, et refusé la demande de taux dérogatoire pour l'accès au grade de SACE

Pour l'accès aux grades d'AAP2 et AAP1, le SNPA a demandé que le taux soit de 25 % comme au Ministère de l'Agriculture et fait valoir que les Adjoints administratifs sont les seuls à demeurer en catégorie C au sein de l'ONF. Il est difficile de comprendre pourquoi le DRH a refusé de s'aligner sur l'Agriculture qui sert pourtant toujours de référence.

L'étude promise pour le recensement des missions de SA exercées par des Adjoints sera bien conduite.

Le SNPA s'est appuyé sur la création du grade de « hors classe » et sur les prochains départs en retraite pour obtenir une amélioration du taux proposé.

En réponse au SNPA, l'administration prend l'engagement de conduire une politique plus prospective qui devrait trouver une traduction dans la négociation 2013 pour des ratios portant sur les années 2014, 2015 et 2016

La CGC et la CGT étaient absentes à cette réunion.

Fin de la réunion à 13 heures, après 3 heures de débats